

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le seize juin, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 3 mars 2016, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du restaurant scolaire du bâtiment Mairie-école de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard REYSSIER-TRIBOULET, Maire.

Présents : Sophie CHAMOULAUD, Pierre GIROD, Joseph DANAY de MARCILLAC, Anne-Marie BERTHIER, Michel JOURDAN, Jérôme LANIER, Alain MALDANT, Bernard PILARSKI, Chantal RIGAUDIAS.

Absents : Michèle GENDRE ayant donné procuration à Pierre GIROD, Alida ASCIOLLA est retardée, Julie CASANOVAS ayant donné procuration à Jérôme LANIER, Emmanuel CORDIER ayant donné procuration à Sophie CHAMOULAUD, Carole DESROCHES ayant donné procuration à Chantal RIGAUDIAS, excusés.



*Alain MALDANT est nommé secrétaire de séance.*

*Approbation du compte rendu du 07/04/2016 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **Projet abri place de la Mairie-école**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de permis de construire déposé auprès du service instructeur. Un permis de construire modificatif sera déposé pour que les toilettes soient intégrées dans le local annexe de l'école, prévu en tranche conditionnelle 2.

### **Rétrocessions de voirie**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les propriétaires de l'emplacement réservé R 17 inscrit au Plan Local d'Urbanisme, prévu pour la desserte de la future zone d'aménagement. Cela concerne la pointe de la parcelle A 1272 dans l'axe de la voirie pour environ 2 m<sup>2</sup>, et environ 140 m<sup>2</sup> de la parcelle A 1493. Un bornage précis sera réalisé, et il a été convenu avec les propriétaires un prix de vente de 10 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession de voirie d'une partie de la parcelle A 1272 pour environ 2 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le m<sup>2</sup> ;
- accepte la rétrocession de voirie d'une partie de la parcelle A 1493 pour environ 140 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le m<sup>2</sup> ;
- charge M. le Maire de faire réaliser le bornage ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces rétrocessions et de classement dans le domaine public communal ;
- indique que les frais d'actes de ces procédures seront à la charge de la Commune.

### ***Biens sans maître***

Mme Alida ASCIOLLA rejoint l'assemblée.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté un notaire pour se charger du transfert des biens acquis par le Conseil Municipal dans le domaine communal privé, puis de la revente de ces biens, puisque ces parcelles n'ont pas d'intérêt pour la Commune.

Les parcelles ont été estimées par le Service des Domaines à 2 700 € pour la parcelle A 133 plus 550 € de frais d'acquisition et à 550 € pour la parcelle B 74 plus 200 € de frais d'acquisition. Le Maire suggère de proposer cette acquisition au propriétaire mitoyen où est enclavée la parcelle A 133, et de proposer la parcelle B 74 à l'agriculteur qui exploite la parcelle actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander au Préfet les conditions de revente d'un bien sans maître, s'ils peuvent être proposés à un seul acquéreur et se prononcera lors d'un prochain Conseil Municipal.

### ***Rentrée scolaire 2016-2017***

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le chantier respecte toujours le planning. Les équipements et le mobilier de la classe de "St Romain des Iles" seront rapatriés dans la nouvelle classe pendant les vacances. Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, indique qu'une enquête a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres pour connaître l'avis de la population sur le devenir des locaux de l'ancienne classe maternelle : micro-crèche, multi-accueil, relais d'assistante maternelle, maison des jeunes, maison intergénérationnelle, regroupement d'associations, maison des artistes... il y a très peu de réponses. M. le Maire indique qu'il faut également étudier les frais de fonctionnement que cela va engendrer. M. Pierre GIROD, Adjoint, suggère que le préau reste disponible aux habitants de "St Romain des Iles" lors des manifestations.

Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, indique que les effectifs de rentrée sont actuellement de 124 enfants pour la rentrée et qu'une ouverture de classe est en suspens. Plusieurs enseignants sont mutés à la rentrée.

Elle indique au Conseil Municipal qu'avec le regroupement de l'école maternelle de "St Romain des Iles", une réorganisation complète du fonctionnement de l'école et des services périscolaires sera effectuée. La Commission éducation propose que l'inscription aux services périscolaires (garderie, cantine et TAP) soit conditionnée au prélèvement automatique des sommes dues chaque mois. Que les inscriptions des TAP soient pour l'année entière afin de prévoir le personnel nécessaire. Et que l'inscription à la cantine soit pour l'année, sinon les parents devront faire la démarche d'eux-mêmes pour inscrire leur(s) enfant(s) auprès de la Mairie avec un formulaire vierge à remplir et à rendre au plus tard le jeudi pour la semaine suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau fonctionnement des services périscolaires à la rentrée, à savoir :

- inscription aux TAP pour l'année entière ;
- inscription à la cantine et à la garderie à l'année, ou sur formulaire vierge le jeudi pour la semaine suivante, tout enfant non inscrit ne pourra pas être pris en charge ;
- facturation des services périscolaires au mois et par prélèvement automatique.

### ***Personnel communal***

Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, indique qu'elle a rencontré tout le personnel de l'école pour commencer à préparer la nouvelle organisation.

Elle indique que le CDD de 3 ans de l'agent polyvalent de restauration et des services périscolaires pour une durée de 18 h 35 annualisées, arrive à échéance le 31 août 2016.

Le CUI des services techniques souhaite mettre fin à son contrat à la date de sa retraite, il lui sera demandé un courrier de confirmation avec sa date de départ pour permettre à la Commune de lancer un recrutement pour le remplacer, dans les mêmes conditions.

Le CUI du périscolaire s'arrête le 16 septembre 2016, l'agent est d'accord pour un renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- crée un poste d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le poste d'agent polyvalent de restauration à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour 15 h 35 hebdomadaires annualisées en fonction du calendrier scolaire ;

- autorise le Maire à renouveler les CDD des agents pour les heures de TAP, car le devenir est incertain, et le Conseil Municipal ne sait pas ce que proposera la nouvelle structure intercommunale l'année prochaine ;
- accepte le renouvellement du CUI du poste périscolaire pour un an à compter du 16 septembre 2016.

### ***Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz***

M. Bernard PILARSKI donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 permettant d'établir le plafond de la redevance due pour l'occupation permanente et provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et par les canalisations particulières. Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation permanente et provisoire du domaine public au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondante au montant de la redevance sera perçue au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2016 pour l'occupation permanente soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice d'ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année,  $((0.035 \times L) + 100) \times 1.16$ , avec L : longueur des réseaux situés sous le domaine public considéré, exprimée en mètres soit 6 816 m, soit 392.70 € arrondis à 393 € ;
- que la redevance due au titre de 2016 pour l'occupation provisoire soit fixée à 0 €.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

M. Bernard PILARSKI donne une synthèse du compte-rendu annuel de la concession de distribution de gaz (CRAC). Il souligne que le patrimoine est de la concession de distribution de gaz et de de 400 K€ actuellement. Ce patrimoine financé par le distributeur GRDF est propriété de la Commune ; ces biens lui reviendront de fait à la fin de la concession. Il est à disposition pour consultation.

### ***Fusion de la C.C.M.B avec la C.A.M.V.A.L.***

M. le Maire donne lecture des arrêtés préfectoraux du 29/03/16 portant schéma départemental de coopération intercommunale et du 18/04/16 de fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais - Val de Saône et de la Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais. Les Conseils Communautaires et les Conseils Municipaux devront délibérer sur la composition du Conseil Communautaire du nouvel EPCIFP issu de la fusion, le siège et la dénomination du futur EPCIFP et l'adoption des nouvelles compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces éléments n'étant pas encore connus, cet ordre du jour est repoussé lors d'un prochain Conseil Municipal.

### ***Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants***

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise pour suspendre la participation au Syndicat en raison des inondations dues à un manque d'entretien des biefs. Le Maire informe qu'il a obtenu le soutien du Président du Conseil Départemental, compte tenu des incidences sur les routes départementales, et l'appui des services de l'Etat en vue de régler et enfin d'aboutir à un bon écoulement des eaux de ruissellement, et ce avec l'ensemble des partenaires. Le Syndicat a fait une première action, le Maire propose de verser les années 2014 et 2015 mais de laisser en suspens celle de 2016 pour l'instant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de régler la participation au Syndicat d'Aménagement des Bassins Versants des années 2014 et 2015 mais de laisser en suspens celle de 2016 pour l'instant.

### ***Demandes de subvention***

M. Pierre GIROD, Adjoint, donne lecture du courrier de remerciements de la Prévention routière.

### ***Affaires diverses***

#### Amortissement

M. Pierre GIROD, Adjoint, indique que le levé topographique du camping doit faire l'objet d'amortissement. Le Conseil Municipal doit définir la durée d'amortissement des dépenses, la somme s'élevant à 2 580.00 €, M. Pierre GIROD propose l'amortissement sur cinq années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement de cette dépense sur cinq ans sur les exercices de 2016 à 2020 pour un montant de 516 € par an.

#### Orage de grêle

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Jacques DUTHEL concernant la destruction de l'ensemble de sa récolte sur la Commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES. M. le Maire a appelé le service de la Préfecture qui lui a répondu qu'il n'y aurait pas de classement en catastrophe naturelle puisque la grêle est un bien assurable. Le montant de l'assurance représentant environ 20 % de sa récolte, il a pris le risque de ne pas s'assurer. Ayant subi la tornade en 2013, la sécheresse en 2015, la grêle en 2016, l'exploitant des vergers communaux pourrait cesser son activité. Le Maire donne lecture des courriers qu'il a adressés au Préfet et au Président de la Chambre d'Agriculture. Il n'a pas de réponse actuellement.

#### ERDF - compteurs "Linky"

M. Bernard PILARSKI donne lecture du courrier d'ERDF concernant le remplacement des compteurs actuels par des compteurs de nouvelle génération dits communicants, appelés "Linky" dont la pose est programmée sur la Commune entre juillet et décembre 2018. Il y a eu une polémique sur les risques que pourraient présenter ces compteurs, ERDF indique que ces installations ne présentent aucun risque pour la santé. Les échanges entre ce compteur et les concentrateurs informatiques se font par courants porteurs sur les fils électriques des réseaux à une fréquence de l'ordre de 170 Khz. Ces fréquences sont inoffensives, les niveaux de puissance sont extrêmement faibles et les échanges durent quelques secondes. L'impact de ces transmissions est sans commune mesure avec les ondes wifi et les ondes télé.

Il donne lecture également du courrier informant qu'ERDF change de nom et devient Enedis, afin de clarifier sa visibilité par rapport à celle d'EDF (entreprise autonome par rapport à EDF).

#### Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

M. Bernard PILARSKI donne lecture de la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Cette note se joint au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Il est à disposition du public en Mairie. Il le commentera en même temps que l'activité du Syndicat Intercommunal des Eaux Mâconnais-Beaujolais à l'automne.

#### Travaux France Télécom

M. Bernard PILARSKI informe le Conseil Municipal que des sous-traitants d'Orange travaillaient simultanément sur la Commune rue Bourchanin et rue des Morels. Concrètement ils tiraient un câble de fibre optique dans les chambres de France Télécom mais n'ont pas été capables de préciser l'objet de cette intervention. M. Bernard PILARSKI a obtenu la réponse de la part d'Orange. Cet opérateur renforce la liaison entre les autocoms relais de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES et CRÊCHES SUR SAÔNE par de la fibre optique. Il s'agit d'un réseau strictement interne à Orange.

### Transport de bus

Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, a participé à une réunion à CRÊCHES SUR SAÔNE sur le transport, et il a été demandé de réfléchir sur des éventuelles extensions de transport de bus suite à la fusion avec la CAMVAL. Il y a un questionnaire à remplir. Elle propose au moins une liaison le matin et une liaison le soir pour desservir LA CHAPELLE DE GUINCHAY, ROMANECHÉ THORINS, "St Romain des Iles" et ST SYMPHORIEN D'ANCELLES pour aller prendre ensuite les navettes qui s'arrêtent à CRÊCHES SUR SAÔNE. Egalement une liaison en début d'après-midi le mercredi pour permettre aux enfants d'aller faire des activités sur MÂCON, et un bus aller-retour pour le marché de MÂCON. Ces suggestions sont à débattre et à faire évoluer.

### Travaux de voirie

M. Joseph DANEY de MARCILLAC indique que la Direction des Routes et Infrastructures du Département doit venir la semaine prochaine pour étudier les contraintes liées à la rue des Morels, et valider l'étude en cours sur les problèmes de circulation et de stationnement.

### Sécurité routière

M. le Maire indique que de nombreux propriétaires n'entretiennent pas leurs haies et clôtures en limite du domaine public. Ce constat peut poser des problèmes de sécurité routière et de mise en cause. Il invite donc les propriétaires concernés à intervenir au plus tôt afin de préserver la sécurité et l'environnement.

La séance est levée à 21 h 40.